



Assemblée générale extraordinaire

01 FEVRIER 2024 – 18H45 – EN MODE VIRTUEL, ZOOM
OUVERTURE DE LA SALLE À 18H00

PROCÈS-VERBAL

Étaient présents : 494 membres se sont connectés

Incluant les membres du conseil d'administration

Présences					
	Prénom, nom	Fonction		Prénom, nom	Fonction
<input checked="" type="checkbox"/>	Éric Gagné	Président	<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Noëlle Dionne	Trésorière
<input checked="" type="checkbox"/>	Lyne Beaudoin	V-P aux relations du travail	<input checked="" type="checkbox"/>	Gloanne Arsenault	Conseillère en service de garde
<input checked="" type="checkbox"/>	Bryan Côté	Conseiller – applicateur de la convention collective	<input checked="" type="checkbox"/>	Catherine Chapados	Conseillère secteur général
<input checked="" type="checkbox"/>	Julie Deschamps	Conseillère – applicateur de la convention collective(intérim)	<input type="checkbox"/>	Poste vacant	Conseiller du secteur HDAA
<input type="checkbox"/>	Poste vacant	Secrétaire			

Présidence d'assemblée	Éric Laroche (invité)	Secrétaire d'assemblée	Julie Deschamps
------------------------	-----------------------	------------------------	-----------------

Résolution	Sujets	Discussion	Suivis	Responsable
	1. Mot de bienvenue	Monsieur Eric Gagné souhaite la bienvenue aux membres présents. Il nomme que la présentation se veut objective et transparente et que les membres auront à se prononcer sur l'entente de principe. M. Gagné explique que les demandes syndicales pour la négociation sont basées sur les cahiers remplis par les membres du Syndicat. Un premier cahier a été envoyé pour la période du 28 mars au 12 avril 2022, il y a eu 102 réponses. Pour le deuxième cahier, 195 réponses ont été retournées. M. Gagné explique la raison qui justifie deux rencontres en mode virtuel. Il annonce que M. Dominic Latouche (FPSS) sera la personne-ressource pour présenter l'entente de principe.		
AG-2324-17	2. Élection de la présidence d'assemblée	Il est proposé par les membres du conseil d'administration, appuyé par Julie Corbin de nommer Monsieur Éric Laroche à titre de président d'assemblée pour la soirée. Adopté à majorité		
AG-2324-18	3. Lecture et adoption de l'ordre du jour	Il est proposé par Eric Gagné et appuyé par Mélanie Devost d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à majorité		
	4. Règles de procédures et modalités d'assemblée générale	La présidence d'assemblée rappelle les règles entourant la participation à une assemblée en ZOOM. Elle rappelle également les modalités de la rencontre : droit de parole, propositions, aide technique. Il y aura trois blocs à la présentation, chacun sera suivi d'une période de questions. Il y aura ensuite une période de délibérante précédant le vote.		

	5. Procédure pour le vote de l'entente	La présidence d'assemblée explique la procédure pour le vote. Si des personnes qui ne sont pas membres en règle sont présentes, elles seront dirigées dans la salle d'attente pour la durée du vote. Les résultats du vote seront disponibles après la tenue des deux assemblées. Considérant le contexte du Front commun, il n'y aura pas de possibilités d'amendement sur la proposition principale.		
AG-2324-19	6. Adoption des procès-verbaux du 13 novembre 2023 et du 04 décembre 2023 6.1 Adoption du procès-verbal du 13 novembre 2023 6.2 Adoption du procès-verbal du 04 décembre 2023	On fait mention que les procès-verbaux étaient disponibles sur notre site internet avant l'assemblée pour consultation. Après consultation auprès des membres présents, il n'y a pas de modification à apporter. Suivi au point 10 du P.V. du 13 novembre 2023 : Le tirage de participation à la vie syndicale n'a pas été fait compte tenu de la charge de travail apportée par les négociations, ce sera fait ultérieurement. Après consultation auprès des membres s'il y avait des modifications à apporter, les membres n'ont pas de modification. Pour donner suite aux deux rencontres du 31 janvier et le 1^e février, Il est proposé par Eric Gagné et appuyé par Gloanne Arsenault d'adopter les deux procès-verbaux du 13 novembre et du 4 décembre 2023. Adopté à majorité		
	7. Présentation de l'entente de principe intersectorielle et sectorielle	M. Dominic Latouche introduit la vidéo d'Éric Gingras, président de la CSQ et place le contexte des négociations. M. Latouche présente les priorités des Premières-Seigneuries. Il résume également le déroulement de la négociation jusqu'à la présentation de l'entente de principe. En débutant par la négociation intersectorielle, M. Latouche présente les paramètres salariaux de l'entente ainsi que les enjeux en lien avec la retraite et les droits parentaux. Il présente également les matières sectorielles négociées à la table centrale, notamment la bonification de la contribution de l'employeur aux assurances collectives, l'acquisition de la cinquième semaine de vacances devancée, ainsi que la prime pour les ouvriers spécialisés qui est augmentée à 15%. Ceci mettant fin à la première partie de la présentation, la présidence d'assemblée ouvre une période de questions. Huit membres viennent poser leur question, suivi d'une période de réponses.		

<p>AG-2324-20</p>		<p>M. Latouche poursuit avec le deuxième bloc de présentation traitant des statuts d'emploi. Il traite des sujets touchés, soit l'intégration du chapitre 10 au chapitre 7, l'acquisition de la permanence dès 20h00(22h10 pour les manuels), la protection salariale, l'augmentation du pourcentage de la compensation monétaire des bénéficiaires marginaux, les quatre (4) nouveaux modèles de statuts d'emploi et les impacts de ceux-ci.</p> <p>À la suite de la présentation du deuxième bloc, la présidence d'assemblée ouvre une période de questions. Sept membres viennent poser leur question, suivi de la période de réponses.</p> <p>M. Latouche présente le troisième et dernier bloc traitant de la création de postes et affectations, notamment l'obligation de créer des postes comportant le plus grand nombre d'heures, les horaires continus, les modifications aux motifs de non-abolition de postes et la période d'essai. Il traite ensuite de l'aide à la classe spécifique à l'entente de principe, des horaires de travail et du temps supplémentaire, des conditions d'exercice des fonctions et responsabilités, pour terminer le bloc avec l'assurance salaire et invalidité.</p> <p>À la suite de la présentation du troisième bloc, la présidence d'assemblée ouvre une période de questions. Onze membres viennent poser leur question, suivi d'une période de réponses.</p> <p>M. Eric Gagné présente la recommandation :</p> <p>Que le syndicat du personnel de soutien des Premières-Seigneuries accepte de renouveler la convention collective sur la base de la proposition d'entente de principe intervenue le 23 décembre 2023 sur les matières négociées à la table sectorielle et l'entente de principe intervenue le 28 décembre 2023 sur les matières négociées à la table centrale., appuyé par Gilles Roy.</p> <p>La présidence d'assemblée ouvre la période de délibérante : Aucun membre ne demande le droit de parole.</p> <p>La présidence d'assemblée annonce la fin de la délibérante et ouvre maintenant la période de votes. Les membres présents ont été validés et le lien est envoyé à tous pour le vote.</p>		
-------------------	--	---	--	--

		La présidence d'assemblée rappelle que le résultat ne sera pas partagé ce soir et il sera tenu confidentiel. Après un dernier rappel de procéder au vote, la présidence d'assemblée déclare la période de vote terminée et fermée.		
	8. Levée de l'assemblée	M. Eric gagné remercie les membres de leur présence et de leur participation. Il les informe que les résultats seront publiés dans l'avant-midi du vendredi, 2 février par infolettre et sur les réseaux sociaux. L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h55.		

Post-scriptum : À la suite des votes des deux (2) assemblées, la compilation des votes a été faite par la présidence d'assemblée et le résultat a été publié par infolettre et sur les réseaux sociaux du Syndicat le 2 février 2024. Avec un total de 840 répondants, 572 personnes ont voté pour (68,1%) et 268 personnes ont voté contre (31,9%). À la lueur des résultats, l'entente de principe intersectorielle et sectorielle est adoptée à 68,1% par les membres du Syndicat du personnel de soutien des Premières-Seigneuries (FPSS-CSQ).



Eric Gagné
Président



Julie Deschamps
Secrétaire de séance